

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 janvier 2012**

L'an deux mil douze, le 28 janvier, à dix huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, BARBE Éric, BARRUET-ULRICH Line, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LEJEUNE Marie-Henriette, LEROND Maurice, THIBERGE Pascal

Étaient absents – excusés : DESVAGES Gérard (Pouvoir à Jean-Pierre LACHÈVRE), LAVARDE Patrick (pouvoir à Pascal THIBERGE)

Le Conseil a choisi Marie-Henriette LEJEUNE comme secrétaire de la séance.

### **Camping municipal : Programme de travaux 2012**

En juillet 2012, de nouvelles normes de classement vont s'appliquer pour les hébergements touristiques. Le camping municipal est concerné par ce reclassement qui doit être effectué pour la saison à venir.

Dès le printemps 2011, afin de préparer le reclassement, la commission camping a engagé une réflexion et une étude sur le fonctionnement et l'évolution de la fréquentation notamment par rapport aux autres structures de même type.

À la fermeture du camping, un descriptif de l'état des lieux et des installations a été établi. Ces différents points relevés ont amené la commission, réunie le 08/10/2011, à prévoir et à engager un certain nombre de travaux nécessaires pour répondre aux exigences des normes de classement mais aussi pour offrir de nouvelles prestations, souvent souhaitées, par une clientèle intéressée par ce type de vacances.

De ce fait, la commune envisage et propose un projet de restructuration des bâtiments et des travaux d'aménagement de son camping municipal et poursuit quatre objectifs majeurs :

- Redonner une certaine attractivité au camping par l'amélioration de certains équipements et certains services
- S'adapter aux nouvelles normes de classement
- Conforter les emplois existants
- Mieux prendre en compte les critères environnementaux dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Le programme d'investissement comprend cinq volets principaux :

1. La réfection et l'extension du pavillon d'accueil (rénovation de la façade et de la couverture, renforcement de l'isolation, construction d'une pièce supplémentaire pour l'hébergement du gardien...)
2. Construction d'un point de vente multi-services (bâtiment d'une cinquantaine de m<sup>2</sup> en bois ou en dur selon les opportunités avec un toit monopente, une couverture en bac acier et des huisseries adaptées...)
3. L'amélioration du confort et des équipements du bloc sanitaire (mise en place d'un faux plafond à claire voie, pose de plaques translucides dans la toiture, réfection des peintures intérieures et petits travaux complémentaires...)
4. Création d'une nouvelle signalétique (réorganisation des emplacements et de leur numérotation, localisation des espaces spécifiques, mise en place d'un plan d'évacuation des usagers...)

5. La réalisation de nouveaux aménagements extérieurs (renforcement de l'accessibilité aux emplacements et au bloc sanitaire, création d'une petite aire de jeu, réalisation de protections diverses et de plantations en bosquets).

Certains travaux pourront être réalisés en régie grâce à la grande compétence du personnel technique communal.

Le conseil municipal valide ce programme de travaux.

### **Camping municipal : demandes de subventions et aides aux territoires**

Après avoir entendu l'exposé de Marie-Henriette Lejeune et de Claude Dupont concernant le projet d'amélioration des équipements du camping municipal « Canadian Scottish », les élus doivent se prononcer sur le plan de financement de l'opération.

Plusieurs types d'aides sont examinées.

L'État propose, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et dans le cadre de son soutien au développement touristique et environnemental, une subvention de 25 % du montant hors taxe des travaux.

Le Conseil Général du Calvados, au titre de sa politique thématique concernant le tourisme, offre d'une part une avance sur investissement de 30 % du coût global hors taxe de l'opération et, d'autre part, une subvention de 10 % de ce même coût global. Il faut noter que l'avance sur investissement n'est pas à proprement parler un emprunt. Le département attribue une somme d'argent au moment de la réalisation des travaux que la commune s'engage à rembourser par la suite sans verser d'intérêts particuliers.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des aides de l'État et du département et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet d'amélioration des équipements du camping municipal « Canadian Scottish » pour un montant de 124 514,49 euros HT soit 148 232,88 euros TTC
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2012
- Décide de présenter un dossier de demande d'aide aux territoires auprès du Conseil Général du Calvados
- S'engage à financer les travaux de la façon suivante :

<i>Ressources</i>	<i>Montant</i>
DETR - 25% du montant HT	31 129,00 €
Conseil Général - 10% du montant HT	12 451,00 €
Conseil Général - Avance sur investissement	37 354,00 €
Fonds propres – Solde TTC	67 298,88 €
Total – Solde TTC	148 232,88 €

- Indique que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012 du camping municipal, chapitre 21 de la section d'investissement (le budget du camping dispose des fonds nécessaires au financement de l'opération quel que soit le résultat des demandes)
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

## **Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents : Modification des statuts**

Considérant les difficultés à réunir le quorum lors des réunions du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents et vu la délibération de ce même syndicat en date du 23 novembre 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat relatifs à la composition du comité syndical de sorte que le nombre de délégués titulaires soit divisé par 2 et qu'il y ait autant de délégués suppléants avec voix délibérante.

Le conseil municipal nomme Claude DUPONT, délégué titulaire, et Éric BARBÉ, délégué suppléant.

## **Questions diverses**

En hommage à Fred Johnson, vétéran britannique décédé le 2 janvier 2012, qui était une figure bien connue des habitants de la commune, le conseil municipal tient à manifester sa reconnaissance. Dans le profond respect de sa mémoire et en conformité avec ses souhaits, le conseil municipal retient le principe du versement d'une participation financière de 200 € à une association caritative.

A l'issue de l'étude de ces points, la séance est levée.